



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai , le 26 Octobre 2026,

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

Préparez votre vote dès maintenant

Et surtout, le moment venu, faites le bon choix : votez CFDT !

Vous allez élire vos représentantes et représentants syndicaux

Pour pouvoir voter, vérifiez votre inscription sur les listes électorales et récupérez votre matériel de vote.

N'attendez pas l'ouverture du scrutin pour effectuer ces démarches.

📅 Les dates à retenir

Échéance	Démarche
Fin octobre	Mise à disposition de la carte électorale sur l'ENSAP, annoncée autour du 26 octobre, ou envoi par courrier.
Dès le 3 novembre	Ouverture du portail électeur et consultation des listes électorales.
12 novembre	Date limite pour demander une inscription rectificative.
16 novembre	Date limite pour signaler une erreur ou une omission sur les listes électorales.
Au plus tard le 17 novembre	Transmission des éléments électoraux par votre employeur.
Du 3 au 10 décembre	Vote électronique aux élections professionnelles.

🔍 Vérifiez votre inscription dès le 3 novembre

Consultez les listes sur le portail électeur. En cas d'erreur ou d'omission, utilisez l'onglet « Réclamation » ou l'annexe 12 bis de la circulaire électorale. Respectez les échéances ci-dessus selon votre démarche.

⬇ **Récupérez votre carte électorale sur l'ENSAP**

Vérifiez dès maintenant que votre compte ENSAP est activé et accessible, et que vos derniers bulletins de paye apparaissent dans « Ma rémunération ».

À la réception du courriel de mise à disposition, suivez ce parcours :

ENSAP → Mes documents → Mes docs. Employeurs → Notice vote

Téléchargez le document et conservez-le en lieu sûr.

Conservez votre carte électorale et vos codes en lieu sûr. Ils sont personnels et nécessaires pour accéder au vote.

Si votre accès à l'ENSAP est limité ou impossible, votre carte vous sera transmise par courrier postal ou par courrier recommandé électronique.

☒ **Votez du 3 au 10 décembre**

Connectez-vous à la plateforme de vote électronique de votre administration et suivez les instructions reçues.

Une difficulté ? Contactez votre service RH de proximité.

Retrouvez les informations et les notices dans l'espace « Élections professionnelles 2026 » de l'intranet Justice.

Votre participation est essentielle
Nous savons pouvoir compter sur vous !

